



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chimie

Question écrite n° 42184

Texte de la question

M. Jacques Remiller attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur l'avenir des entreprises chimiques du groupe chinois Bluestar silicones et Rhodia sur les sites de Saint-Fons dans le Rhône et de Roussillon dans l'Isère. Ce sont 32 000 emplois qui sont menacés par la crise. Il souhaite par conséquent connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre pour préserver l'emploi dans ce secteur.

Texte de la réponse

Tout d'abord, il convient de rappeler que la cession par Rhodia de son activité silicones à China National Bluestar Corporation, en 2007, s'est réalisée sans perte d'emplois contrairement aux craintes qui s'étaient manifestées à cette époque. Toutefois, la nouvelle entité créée, Bluestar Silicones, intervient dans des secteurs fortement marqués par la crise (automobile, textiles, papier, bâtiment) et cela l'a conduit à fermer temporairement ses sites de Saint-Fons et Roussillon durant deux semaines en décembre 2008. L'année 2009 risque d'être encore marquée par des pertes de production. Dans un tel contexte, l'État a choisi d'apporter son soutien à l'entreprise dans le cadre d'un projet de développement visant à supprimer l'utilisation de l'étain dans ses procédés de fabrication, en anticipation des évolutions réglementaires de 2011. Ce projet permettra de consolider cette activité à Saint-Fons et devrait même conduire, à échéance de trois ans, à la création de vingt emplois. Il convient de noter également les retombées commerciales chez les co-partenaires de ce projet (papier et textile). En ce qui concerne Rhodia, le groupe a dû faire face à un effondrement de ses ventes au dernier trimestre 2008, la chute de la demande étant particulièrement forte pour la division polyamides (qui fournit essentiellement les secteurs de l'automobile et des composants électroniques, et représente un tiers de ses ventes) et la division Silcea (silices pour pneumatiques). Ainsi, le groupe a été contraint de réduire sa production dès novembre 2008 et de prendre des mesures de réduction des coûts et d'amélioration de sa compétitivité. À court terme, en l'absence de signe tangible de redémarrage, le groupe aura recours au chômage partiel, à la suppression de contrats d'intérim, à la reprise temporaire d'activités externalisées, au gel des embauches et des augmentations de salaire pour éviter de procéder à des licenciements. Dans cette période difficile, l'État continue d'apporter son soutien financier à différents projets de recherche et de développement portés par Rhodia (Rhodanos, intensification des procédés, Duramat, etc.) et déposés par le pôle de compétitivité Axelera de la région Rhône-Alpes, afin de permettre au groupe de maintenir son effort de recherche au niveau nécessaire.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42184

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi
Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 février 2009, page 1471

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6514